

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2009
--

L'an deux mille neuf, le vingt trois mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,
Mesdames Nathalie ROSELIER, Christelle BRUNETTI, Maria FERNANDES et Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES et Bertrand VERGNAUD.

ETAIENT ABSENTS : Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER qui donne pouvoir à Monsieur Didier DAGONET.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Monsieur Bertrand VERGNAUD.**

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2009

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2009. Monsieur Cormery indique que oui, au point n° 9 ligne 9, l'oubli du verbe « sont », même point ligne 13 demande à mettre le « s » du pluriel à compte-rendu, sur le point n° 13 – A-a) de mettre les « s » à Elections Européennes et dans ce même point en toute fin de corriger l'orthographe du nom de Monsieur Pouillart.

Monsieur Pouillart demande si une mise en concurrence à été faite pour les travaux de remise en état de l'horloge et pour les travaux de sols de la salle de classe. Monsieur le Maire lui indique qu'avant de faire ces démarches, il faut savoir si oui ou non décidons de faire ces travaux, mais que pour le moment ce n'est pas la question.

Monsieur le Maire demande si il y a d'autres remarques sur le dernier compte-rendu, plus aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications et le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2009.

Monsieur Cormery demande la parole afin de faire un rappel des textes de loi sur le délai d'affichage des comptes-rendus, il en fait lecture, et précise que les comptes-rendus **doivent** être affichés sous huit jours. Monsieur le Maire lui indique que si cela lui fait ombrage il peut en référer au Préfet. Monsieur Cormery l'informe que le but de son intervention est de sensibiliser les élus à la loi. Madame Roselier prend la parole et indique que parfois il est préférable de mettre quelques jours de plus et d'avoir un compte-rendu correct plutôt que de le faire dans la précipitation et d'oublier des éléments.

Monsieur le Maire décide de clore ce point.

3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision n°001-2009 qui a été prise, concernant la signature d'une convention de réciprocité sans contrepartie financière avec la ville de Sannois pour les inscriptions scolaire. En effet une dérogation à été faite pour une famille de Béthemont-la-Forêt qui demandait à scolariser leur enfant à Sannois.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008 de la commune de Béthemont-la-Forêt qui fait apparaître un excédent global de 235 108.17 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 277 917.55 € et un déficit d'investissement de 42 809.38 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section excédentaire : 235 108.17 €

A- Dépenses

D'un montant de 267 258.58 € des crédits prévus, elles sont composées des :

Charges à caractère général pour 95 371.88 €

Charges de personnel pour 94 545.79 €

Autres charges de gestion courante pour 76 341.04 €

Charges financières pour 999.87 €

B- Recettes

D'un montant de 322 649.51 €

Produits de services pour 36 431.68 €

Impôts et taxes pour 189 215.95 €

Dotations et participations pour 95 872.89 €

Autres produits de gestion courante pour 145.98 €

Produits financiers pour 30.00 €

Produits exceptionnels pour 953.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section déficitaire : 42 809.38 €

A- Dépenses

D'un montant de 55 680.03 € elles sont composées principalement :

Remboursement d'emprunt pour 3 500.00 €

Immobilisations corporelles pour 52 330.00 €

B- Recettes

Elles s'élèvent à 8 414.24 €

Dotations, fond divers et réserves pour 672.24 €

Subventions d'investissement pour 7 742.00 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Glandières qui explique que le déficit en investissement est dû aux subventions qui avaient été votés et qui n'ont pas encore été reversées.

Monsieur le Maire demande si il y a des questions, donne la présidence à Monsieur Wagentruz et sort de la salle le temps du vote. Monsieur Wagentruz passe au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2008 qui a été dressé par Madame BOUDET, receveur, qui reprend les écritures effectuées du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Monsieur le Maire précise que le compte de gestion est à l'identique du compte administratif 2008, et passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2008.

6 – AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Glandières qui indique qu'au vu des résultats comptable, il est nécessaire d'affecter en recette d'investissement la somme de 90 520.38 € au compte 1068 afin de combler le déficit ainsi que les restes à réaliser, et donc par échange de compte d'affecter la somme de 187 397.17 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002. A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat.

7 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Glandières qui donne lecture des propositions établies pour le budget 2009. les dépenses et les recettes sont équilibrées en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que les dépenses en voirie ont augmenté en prévision des travaux qui doivent être effectués suite à la période de grand froid que nous avons eu et qui a abîmé les routes de notre commune. Monsieur Glandières indique que les recettes sont sous-estimées afin d'éviter les « mauvaises surprises ».

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	112 600.00 €
012	Charges de personnel	98 040.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	30 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	161 212.17 €
65	Autres charges de gestion courante	77 726.00 €
66	Charges financières	1 000.00 €
	Total des dépenses	480 578.17 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	187 397.17 €
70	Produits des services	34 653.00 €
73	Impôts et taxes	186 300.00 €
74	Dotations et participations	72 048.00 €
75	Autres produits gestion courante	150.00 €
76	Produits financiers	30.00 €
	Total des recettes	480 578.17 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Solde d'investissement reporté	42 809.38 €
16	Remboursement d'emprunts	3 350.00 €
20	Immobilisations incorporelles	45 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	310 161.17 €
	Total des dépenses	401 320.55 €

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	161 212.17 €
10	Dotations fonds divers	115 643.38 €
13	Subventions d'investissement	124 465.00 €
	Total des recettes	401 320.55 €

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2009.

8 – VOTE DES QUATRE TAXES

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion de la commission des finances et du dernier bureau municipal ce point a été examiné et compte tenu du contexte financier que notre pays traverse et des finances de notre commune, il est proposé de fixer le coefficient de variation proportionnelle des taux à 1.010120.

Taxes	Taux 2008	Taux voté pour 2009	Produits correspondants
Habitation	10.03	10.13	79 298
Foncière (Bâti)	15.69	15.85	68 361
Foncière (Non bâti)	107.41	108.50	7 704
Professionnelle	5.37	5.42	4 428
		TOTAL	159 791

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux taux pour 2009.

9 – SUBVENTIONS AU C.C.A.S.

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du CCAS, il est proposé d'attribuer au titre de 2009 une subvention d'un montant de 4 000.00 €.

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la subvention de 4 000.00 € pour le CCAS.

10 – DISPOSTION FCTVA

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2009 portant sur le plan de relance de l'économie, le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre des dépenses 2008 pourra être versé dès 2009, au lieu de 2010.

Le dispositif prévoit que la réalisation en 2009 d'un montant de dépenses d'investissement supérieur d'au moins un euro, à la moyenne des dépenses réelles d'investissement constatées de 2004 à 2007 - soit une somme de 64 915 € pour la commune – aboutisse au versement en 2009, de deux années de FCTVA, soit la dotation assise sur les dépenses 2008 et celle calculée à partie de 2007.

Cette mesure de versement anticipé – une seule année de décalage entre la réalisation des dépenses et le versement du FCTVA, au lieu de deux – ne sera pérenne que pour les collectivités qui se sont engagées avant le 15 avril 2009 et qui réaliseront effectivement le montant de dépenses convenu en 2009.

Aussi, il est demandé au conseil Municipal de délibérer sur l'application de ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application de ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

11 – ADHESION AU SIGEIF DES COMMUNES DU CHESNAY (YVELINES) ET DE VAUJOURS (SEINE-SAINT-DENIS)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au SIGEIF des Communes du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis) et de l'acceptation de cette dernière par le Comité d'administration du SIGEIF en date du 09 février 2009.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212 du Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structure à un syndicat

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER l'adhésion au SIGEIF des communes du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis).

12 – NOUVEAU PERIMETRE ET ADHESION DES COMMUNES DE NOISY-SUR-OISE ET ASNIERES-SUR-OISE AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION DE L'OUEST DE LA PLAINE DE FRANCE (SMEP)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au SMEP des Communes de Noisy-sur-Oise et d'Asnières-sur-Oise et de l'acceptation de cette dernière par le Comité d'administration du SMEP en date du 15 janvier 2009.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212 du Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structure à un syndicat

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER l'adhésion au SMEP des Communes de Noisy-sur-Oise et d'Asnières-sur-Oise.

13 – DEMANDE DE SUBVENTION EN DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de l'année 2009 il est prévu de procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire et d'une saleuse, aussi Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

Objet	Coût HT	Subvention de l'Etat DGE Taux	Subvention de l'Etat DGE Montant HT	Montant à la charge de la Commune HT
Véhicule de utilitaire	13 540.00 €	45 %	6 093.00 €	7 447.00 €
Saleuse	1 850.00 €	45 %	832.50 €	1 017.50 €
Total	15 390.00 €		6 925.50 €	8 464.50 €

Monsieur le Maire demande si il y a des questions à ce sujet.

Monsieur Cormery précise qu'il n'a pas de question sur l'achat du matériel mais sur le lieu de stationnement de ces engins, où est-il prévu de les mettre.

Monsieur Wagentrutz lui indique que le véhicule sera entreposé dans le garage actuel qui sert d'atelier à Monsieur Duclos et que les outils seront transférés dans un atelier qui pourrait être installé dans un abri de jardin derrière le bâtiment préfabriqué.

Monsieur Cormery affirme qu'il faut prévoir un espace. Monsieur Wagentrutz précise qu'actuellement le lieu de stockage est à l'étude pour être à l'abri.

Monsieur Pouillart indique qu'il faut faire un terrassement, ou peut-être agrandir le local actuel. Monsieur le Maire précise que le sujet a déjà été abordé lors des différentes commissions et que cet abri serait construit uniquement pour y entreposer des outils qui ne sont pas utilisés tous les jours.

Monsieur Cormery précise que l'abri de jardin c'est une chose, mais il faut le placer, faire un socle et que rien n'est encore fait, et que l'on ne sait encore avec certitude où ce local sera construit. Monsieur Wagentrutz précise que l'emplacement qu'il préconise se situe derrière l'école préfabriquée près des sanitaires.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pouillart de voir où et comment mettre l'abri, et de se renseigner auprès des services d'urbanisme de la Communauté de Communes.

Monsieur Cormery demande quant à lui à Monsieur Pouillart de s'informer également auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes, sur la possibilité d'agrandir le local existant.

Monsieur Wagentrutz indique que dans ce cas il y a un risque de dépasser le budget prévu pour cette opération. Monsieur le Maire ajoute qu'il en avait été question, mais que cela dénaturerait l'esthétique, de plus cet endroit est également la sortie de secours de l'école. En plus il serait dommage de perdre du temps en faisant des demandes sans réfléchir. Dans tous les cas il faudra comparer les prix.

N'ayant plus de question à ce sujet, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre de la DGE.

14 – QUESTIONS DIVERSES

A - Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à compter du vendredi 27 mars l'association des Petits Chauvriots ferme ses portes. A compter du lundi 30 mars les élèves de Béthemont-la-Forêt et Chauvry seront accueillis dans la salle des fêtes de Chauvry en accueil périscolaire de 7h à 8h30 et 16h30 à 19h, cette prestation est assurée par l'IFAC. Le coût pour les familles est de 2.00 € pour l'accueil du matin et de 4.00 € pour celui du soir. Le reste des sommes dues seront calculées d'après la clé de répartition suivante : 50% par rapport au nombre d'habitants de chaque commune et 50% par rapport au nombre d'enfants. Cette prestation est établie du 30 mars au 02 juillet 2009, la part pour la commune serait de 3 000.00 €. Pour la question du transport scolaire, rien ne change. Concernant les petites et grandes vacances, il est demandé aux familles de se rapprocher de la commune de Frépillon qui propose des journées d'accueil pour 14.27 €. Ces dispositions sont transitoires et nous permettent de réfléchir selon les moyens et les capacités pour la rentrée.

Aujourd'hui chaque commune paye de son côté, par la suite il pourrait être envisagé un syndicat. Les communes doivent pouvoir mettre en place une structure commune sans dépasser la subvention qu'elles versaient avant à l'association.

Monsieur Cormery demande si pour le matin et le soir c'est un accueil à la carte, et si ce coût n'est pas trop lourd. Monsieur le Maire lui répond que c'est au coup par coup et que les familles vont recevoir d'ici un ou deux jours un courrier les informant de ces dispositions. Il précise que l'IFAC nous met à disposition deux personnes, donc pour un accueil de 24 enfants cela est gérable, si le nombre d'enfant augmente, il faudra alors une personne en plus. En fait, on ne peut avoir moins de deux personnes du moins pour les trois mois qu'il reste jusqu'à fin juin. Il faut préciser qu'actuellement il nous est impossible de gérer pour les mercredis et les vacances car il reste encore beaucoup de questions. Chaque commune de son côté réfléchit et ce jusqu'à fin mai ensuite il faudra faire le point sur la facturation au temps réel, mais pour l'instant c'est impossible.

B- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le 4 mars dernier une dizaine de riverains de la place de la pompe ont fait parvenir en Mairie une pétition pour nous alerter sur les nuisances sonores qu'ils subissaient quotidiennement du au rassemblement nocturne des jeunes.

Même si ce problème n'est pas nouveau et qu'il a toujours existé depuis au moins le réaménagement de cette place, il semble néanmoins nécessaire que le nouveau conseil municipal examine attentivement ce dossier afin d'essayer d'apporter une réponse appropriée à ce problème.

Aussi sans plus attendre dès le vendredi 6 mars dernier Monsieur le Maire a attiré l'attention de la brigade de Gendarmerie de Méry-sur-Oise sur les différents désordres que nous avons constaté sur cet espace public à savoir les nuisances sonores, les dégradations des espaces verts et du mobilier urbain et aussi le stationnement abusif de certains véhicules. Par ailleurs, Monsieur le Maire a adressé une lettre à l'ensemble des riverains qui avaient signé cette pétition les informant des mesures que la commune compte mettre en place.

Monsieur le Maire précise que lors du dernier bureau municipal où tous les conseillers étaient présents sauf Monsieur Rousseau-Caffier qui avait un empêchement, il a été convenu d'une part de recevoir le riverain qui a été à l'initiative de cette pétition, ce qui a été fait le mardi 17 mars dernier. De rappeler à l'ensemble des Béthemontois les règles à respecter afin de vivre en bonne harmonie avec ces voisins dans un Regard Express qui est paru le 16 mars dernier. De prévoir de faire un nouvel article à ce sujet dans la prochaine revue municipale le Regard Béthemontois. De rencontrer un certain nombre de jeunes pour les sensibiliser sur les désordres qu'ils créent à l'occasion de leurs rassemblements nocturnes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a appelé le Lieutenant Christophe pour lui demander de réaliser plus de patrouilles sur notre commune et de mettre en place les moyens nécessaires afin que les dégradations de matériel et le tapage nocturne cessent.

Monsieur le Maire informe le conseil que le week-end dernier avec Messieurs Vergnaud et Glandières ils ont rencontré une quinzaine de jeunes qui réalisaient une cabane sur le terrain communal. Ils ont tous les trois pris la décision de leur donner l'autorisation de réaliser cet abris sous réserve qu'ils respectent les lieux et qu'il n'y ait pas de tapage nocturne. Les jeunes qui étaient présents se sont engagés à laisser les lieux propres, et à ne pas faire de bruit la nuit. Aussi, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus d'être attentifs à l'ensemble des incivilités qui peuvent paraître anodines mais qui perturbent la tranquillité de notre village, et en profite pour rappeler :

- que les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leur animal de compagnie ne perturbe pas le voisinage par des aboiements incessants,
- que la pratique des sports motorisés de tout type (moto, quad...) dans les espaces naturels et plus particulièrement sur le terrain communal et les chemins ruraux est formellement interdite, la pratique de ces activités doit se faire sur des circuits officiels,
- que l'usage des tondeuses à gazon et autres matériels de bricolage mais aussi le matériel de sonorisation est règlementé par un arrêté préfectoral qui institue des horaires pour leur utilisation, les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 13h et de 16h à 19h.

Pour en finir la municipalité examine les différents outils réglementaires qui sont à notre disposition à mettre en place si ces premières mesures ne suffisent pas à faire prendre conscience à l'ensemble des Béthemontois que ces incivilités gâchent la tranquillité de notre village.

Monsieur Vergnaud indique qu'après leur entrevue avec les jeunes il serait bien de leur demander de nommer un délégué qui se porterait responsable vis-à-vis des autres et de la commune.

Monsieur Pouillart prend la parole et dit que ce serait bien que les adjoints soient informés des décisions prises, car ce matin, il est allé sur le terrain communal et a été surpris de voir cette cabane, de plus il a constaté qu'il y avait un feu de camp en cours, il faudra également rappeler aux jeunes qu'ils doivent être prudents. Monsieur le Maire indique que le samedi soir il a essayé de joindre plusieurs élus et que pour ce cas précis, c'est une réponse faite aux jeunes dans l'urgence et qu'il faudrait réfléchir pour la suite. Monsieur Cormery indique quant à lui qu'il pense que l'on « noie le poisson » alors que c'est un problème grave, qu'il faut respecter la quiétude de tous le monde mais qu'il est inadmissible que les adolescents fassent la loi au centre du village, et ajoute qu'il faudrait que le Maire fasse un arrêté municipal pour la place de la pompe, qu'il faut marquer le coup, car cette place a été fleurie, et maintenant les pots de fleurs sont cassés, les poubelles et les réverbères sont abîmés. De plus Monsieur Cormery pense qu'il y a du trafic sur cette place, et qu'il faut remettre les choses en ordre.

Monsieur le Maire lui indique que ce problème n'est pas nouveau et rappelle à Monsieur Cormery que du temps où lui était Maire, il n'a pas voulu faire d'arrêter pour cette place.

Madame Roselier indique qu'en temps qu'élu et même si ce problème n'est pas à proximité de son domicile, tous les membres du conseil ont pris conscience de ces problèmes mais ont peu de moyens et de solution. Elle précise qu'un dialogue s'est amorcé avec les jeunes et que les gendarmes sont prévenus. Monsieur Cormery indique que lorsque les gendarmes passent, ils voient les motos l'alcool, et ne font rien et qu'un arrêté serait un appui.

Madame Roselier lui indique que si la Gendarmerie ne fait rien, que peut faire le conseil.

Monsieur Cormery expose son inquiétude, et que de son temps les choses n'étaient pas allées aussi loin, actuellement les adultes sont remontés contre les jeunes et cela peut devenir dangereux. Monsieur Vergnaud indique que suite à leur entrevue avec les jeunes, le problème est « réglé » avec ceux de Béthemont. Monsieur le Maire ajoute que ce n'est pas en se cachant derrière un morceau de papier que les problèmes vont se régler, on négocie, si cela ne fonctionne pas il faudra alors avoir une action plus répressive. Pour l'instant il n'est pas nécessaire de passer à l'affrontement. Monsieur Cormery souhaite que cela aille dans le bon sens mais précise que le terrain communal ne doit pas devenir un terrain de camping, déjà les chevaux du centre équestre et puis maintenant l'autorisation pour une cabane, et que va-t-il se passer dans cette cabane ? Monsieur le Maire lui indique qu'il faut leur laisser une chance de prouver qu'ils peuvent être capable, Monsieur Glandières ajoute qu'il faut faire un plan d'action et réfléchir. Monsieur Cormery insiste sur le fait qu'il faut faire respecter la loi. Monsieur Glandières affirme qu'il faut réfléchir petit à petit, voir ce qui est faisable et qu'il faut mener une action commune avec la Gendarmerie et les riverains.

C- Monsieur le Maire informe les membres du conseil des suites du dossier assainissement. Le mardi 17 mars dernier il s'est tenu une réunion en Mairie avec l'ensemble de nos partenaires qui sont la commune de Chauvry, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Agence de l'eau, la police de l'eau et le bureau d'étude SETEGUE.

A l'occasion de cette réunion le cahier des charges a été défini pour la réalisation des études complémentaires pour l'infiltration des eaux usées après traitement. Cette étude a pour but de lever toutes les incertitudes concernant l'infiltration de nos eaux. Nous avons suivi les recommandations faites par le secrétaire général de la préfecture lors de notre précédente réunion avec le maire de Chauvry.

Le bureau d'étude va nous aider dans l'élaboration du dossier de consultation et l'analyse des offres de prix que les Hydrogéologues nous remettrons. Nous pensons pouvoir sélectionner un hydrogéologue d'ici fin juin et avoir une remise de conclusions du bureau d'étude pour la fin de l'année. Le financement de cette opération sera subventionnée à 80% par le Conseil Régional et l'Agence de l'eau, les 20% restant seront à la charge des communes réparti suivant la population. L'ensemble des partenaires semblent impatients de voir aboutir ce projet.

Monsieur Wagentruz insiste sur le fait qu'il faut faire vite car les demandes de subventions sont à faire avant la fin du mois.

Monsieur le Maire précise que la préfecture et la police de l'eau sont prêtes à nous aidé pour les arrêtes pour les sondages de sols.

D- Monsieur le Maire indique qu'une étude d'accessibilité des bâtiments recevant du public et de la voirie aux personnes à mobilité réduite a été demandée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, le rapport est parvenue en Mairie le 12 mars dernier. Ce rapport met en lumière tous les points noirs concernant l'accès des personnes à mobilité réduite dans notre commune.

Il apparaît que notre commune a de nombreux aménagements à réaliser pour rendre accessible notre village à ces personnes.

Il est bon de rappeler que ces remarques ne sont qu'à titre indicatif, elles n'ont aucun caractère obligatoire. Ce dossier peut nous permettre lors d'aménagement futur de prendre en compte ces remarques afin de supprimer certains obstacles dans la mesure de nos finances.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à prendre connaissance de ce dossier.

Monsieur le Maire donne à présent la parole aux membres du conseil.

Monsieur POUILLART voudrait savoir où nous en sommes des travaux urgents pour la voirie. Monsieur le Maire lui indique que le devis reçu est une grosse dépense et qu'il est préférable de consulter d'autres entreprises. Monsieur Pouillart indique également qu'il a rencontré des personnes qui lui ont demandé si il était envisagé de faire une brocante à Béthemont.

Monsieur Cormery l'informe que durant ses mandats deux brocantes ont été organisées à Béthemont, et cela avait causé des problèmes de circulation, mais il est possible de réessayer. Madame Roselier est tout à fait d'accord. Monsieur Cormery indique que le problème reste les personnes indisciplinées. Monsieur le Maire indique que si le conseil est d'accord pour faire une brocante il faut voir avec une association qui s'occupe de monter le dossier (sécurité, alimentation, tarifs...), mais c'est un projet à suivre.

Monsieur Pouillart informe également les membres du conseil qu'au sujet du financement du Regard Béthemontois il avait vu avec le responsable de Auchan, et que ce n'était pas intéressant pour lui mais qu'il est prêt à faire un geste pour les enfants de l'école.

Madame Roselier prend la parole et demande à Messieurs Pouillart et Cormery, où ils en sont du travail qui leur était demandé sur les archives. Monsieur Cormery prend la parole et indique qu'il faut faire un recollement de nos archives et ensuite se sera au conseil municipal de décider si elles doivent être conservées en Mairie (demander l'accord du préfet) ou les remettre aux archives départementales. Monsieur le Maire indique que pour cela il faudra voir quels sont les travaux et ou les achats à effectuer si on décide de garder les archives. Il propose de se renseigner avec Messieurs Pouillart et Cormery auprès du Conseil Régional pour connaître les démarches.

Monsieur Cormery prend la parole et informe les membres du conseil qu'il assiste aux réunions organisées à l'Isle Adam par le groupe de travail de la Piscine. Suite à leur réunion le 20 mars dernier, les communes de la Communauté de communes y étaient représentées, le but de cette commission est de proposer aux communes l'utilisation de la piscine à des tarifs préférentiels.

Actuellement deux tarifs sont appliqués, un pour les habitants de l'Isle-Adam et Parmain, un autre pour tous les extérieurs.

L'Isle-Adam et Parmain :	Adultes :	3.50 €
	Enfants – 12 ans :	2.50 €

Extérieurs :	Adultes :	5.90 €
	Enfants – 12 ans :	4.20 €

Les performances des installations : un bassin de 25 mètres de long et 5 lignes d'eau avec des aménagements (petits jeux aquatiques, aire de repos...).

Durant cette commission différents points de vue ont été abordés. Pour les habitants des communes de la communauté de communes les tarifs suivant sont proposés :

Adultes : 4.50 € et enfants -12 ans : 3.00 €

La communauté de communes prendra en charge la différence. Il a été question également d'une carte d'abonnement à 10 entrées, mais cela est difficile à mettre en place actuellement. Il faudra que les communes signent une convention avec l'établissement.

Concernant l'utilisation de la piscine par les scolaires (uniquement le matin) il faut que le groupe scolaire signe une convention avec la direction de la piscine qui pourra éventuellement prendre en charge le transport moyennant finance.

Une prochaine réunion se tiendra le 05 mai prochain, les propositions et discussions se feront en bureau communautaire le 12 juin prochain pour une décision en conseil communautaire le 26 juin, l'objectif étant une mise en place pour juillet 2009.

Monsieur le Maire précise que le groupe de travail de la piscine n'est pas le seul groupe de travail, il y a également celui du portage des repas, de la réfection des bâtiments et de la fête de la campagne.

Monsieur Vergnaud demande si on refait une jardinière en plus à l'entrée du village, Monsieur Glandières indique que cela est dans l'objectif d'amélioration de l'entrée du village, Monsieur le Maire ajoute qu'il faut se rendre se place pour voir si c'est réalisable, car Madame Roselier fait la remarque que c'est beau mais pas pratique pour les piétons encore moins avec des enfants ou une poussette.

Madame Fernandes informe les membres du conseil que des jeunes sont venus à sa rencontre pour lui demander s'il était possible de peindre leur cabane. Monsieur le Maire lui indique que pour tout ce qui est des questions des jeunes, il faut qu'ils se présentent en Mairie ou prennent un rendez-vous avec lui, mais surtout qu'ils ne fassent rien sans autorisation.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 20 MINUTES**